

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine de "Saint-Mauront": 2 ème répartition des crédits 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Saint- Mauront au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'un montant total de 510.920 €, réparti comme suit :

- 44.520 € pour l'aménagement des espaces extérieurs des bâtiments D, E, F, G, et H du Parc Bellevue, sur une dépense subventionnable plafonnée à 2.352.842 €HT,
- 466.400 € pour l'achèvement des travaux de la rue Félix Pyat, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1.457.500 HT.

Ces actions seront engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2008- 10239J dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée